

CABINET DU PRÉFET BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Créteil, le 26 juin 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Signature de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la copropriété « Ivry - Raspail » à Ivry-sur-Seine

Le Préfet du Val-de-Marne, la ville d'Ivry-sur-Seine et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ont signé le 25 juin 2018 la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la copropriété « Ivry-Raspail ».

Située dans le quartier prioritaire de la politique de la ville « Gagarine-Truillot », cette OPAH porte sur 3 immeubles totalisant 402 logements. La copropriété va pouvoir bénéficier d'un appui technique et de subventions publiques en vue de la requalification de cet ensemble immobilier. Au cours des 5 prochaines années, l'État mobilisera 3,4 millions d'euros sur ce projet via l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). En 2017 dans le département, ce sont 6 millions de crédits qui ont été mobilisés par l'ANAH sur divers projets.

Les objectifs portés par l'ensemble des partenaires publics, en accord avec les copropriétaires, sont les suivants :

- intégrer la copropriété dans le projet de rénovation urbaine du quartier ;
- lutter contre l'habitat indigne;
- mettre en place un programme de travaux ambitieux, notamment en matière de rénovation énergétique ;
- apporter un appui au syndicat des copropriétaires.

Pour accompagner les propriétaires et la copropriété, la ville d'Ivry-sur-Seine et l'Etablissement Public Territorial ont missionné un opérateur qui les suivra tout au long de la démarche, prévue sur une durée de 5 ans, et jusqu'à la réalisation des travaux en partie commune et dans les logements.

En signant la convention « OPAH copropriété », le Préfet du Val-de-Marne réaffirme l'action de l'État en faveur de la rénovation et du redressement des copropriétés exposées à de fortes difficultés, de la lutte contre la précarité énergétique et du soutien aux propriétaires modestes.